

Résolution présentée par la délégation du Tonga

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Réfugiés climatiques

L'Assemblée Générale,

Observant que la montée des eaux et que les effets du réchauffement climatique touchent non seulement les pays en développement mais aussi les pays développés tels le Royaume-Uni ou encore les États-Unis,

Préoccupée du fait que nombre de ces réfugiés n'ont ni statut social ni droit juridique dans certains pays d'accueil,

Déplorant l'augmentation considérable du nombre de réfugiés climatiques dans le monde, soit 15 millions depuis le premier janvier 2021,

Affligée par le réchauffement climatique de la planète,

Décide : d'encourager les pays développés à soutenir économiquement tous les pays subissant des catastrophes naturelles, leur permettant de limiter les dégâts et réduire ainsi le nombre de réfugiés climatiques ;

- de proposer, dans le cas où la population touchée par une catastrophe se retrouve dans l'obligation de migrer, que les pays développés apportent une aide morale et structurelle à ces populations ainsi que des droits sociaux ;

- d'inviter les organisations régionales (telles : U.E., Union Africaine) à être partie prenante quant à la mise en place d'une protection juridique des réfugiés climatiques.